

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU 31 MARS 2026

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 15

Convocation et affichage : 25 03 2026

Réception contrôle de légalité le : 13 AVR. 2026

Publication le : 13 AVR. 2026

Sous la Présidence de Monsieur Michel WEIDMANN, Maire

Etaient présents : Nadia DUDT 1^{er} Adjointe, Gérard BOULANGER 2^{ème} Adjoint, Svenja BENDER, Daniel KOCH, Véronique GRESSEL, Séverine TEILLARD, Joël ADOLFF, Lionel SEENE, Stéphanie MAIGROT, Estelle THIEBOLD, Anthony LANG, Nathalie WALTER, Benoît BOYON et Nicolas SENE

Secrétaire de séance : Mme Séverine TEILLARD

01-2026/5-5.4 Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le Maire informe l'assemblée des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales concernant les secteurs dont le Maire peut être chargé par délégation de l'Assemblée délibérante pour la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide avec une voix contre, 2 abstentions et 12 voix pour de donner délégation au Maire pour les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et les montants inférieurs à 40 000 euros H.T. ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2000 euros HT ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal pour un montant maximum de 10000 euros TTC.

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

02-2026/5-5.1 Indemnités de fonction du Maire et bénéficiaires de délégations

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du maire et de trois adjoints,

Vu la délégation de fonction accordée par arrêté municipal :

- n°04/2026 en date du 31 mars 2026 à Mme Nadia DUDT, 1^{ère} adjointe au maire,
- n°05/2026 en date du 31 mars 2026 à M. Gérard BOULANGER, 2^e adjoint au maire,
- n° 06/2026 en date du 31 mars 2026 à Mme Svenja BENDER, 3^{ème} adjointe au maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 909 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal **1027** de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 44,3 %,

Considérant que pour une commune de 909 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal **1027** de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 11,77 %,

Considérant que le montant de l'enveloppe globale indemnitaire autorisée est de :

Taux maximal autorisé

Indemnité du maire *Taux en 44,3 %*

Indemnités des adjoints ayant reçu délégation $11,77 \% \times 4$ (*nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner*) = 47,08 %

TOTAL de l'enveloppe globale autorisée = 91,38 % (maire + adjoints)

(conformément au II de l'article L.2123-24 du CGCT)

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de fixer l'indemnité du maire à 44,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- de fixer les indemnités pour chacun des trois adjoints ayant reçu délégation de fonction à 11,77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,
- de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le **tableau annexé** récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

La délibération est adoptée à la majorité :

- Pour : 12

- Abstentions : 3

03-2026/5-5.4 Communication des délégations de fonctions

Monsieur le Maire communique au Conseil les délégations de fonctions accordées aux adjoints

1^{ère} adjointe au Maire – Nadia DUDT

- Urbanisme : fonction et missions relatives aux questions liées à l’instruction et à la délivrance des autorisations d’urbanisme et utilisation des sols suivantes :
Permis de construire et d’aménager, déclarations préalables, permis de démolir, certificat d’urbanisme
- Gestion du port et aire de camping-car
- Gestion affaires scolaires, périscolaires et personnel scolaire
- Communication (internet, bulletin communal ...)

2^{ème} adjoint au Maire – Gérard BOULANGER

- Gestion des bâtiments publics et suivi des travaux
- Gestion de la voirie (entretien, fauchage, réparations)
- Gestion forêt, chasse et étangs
- Finances (signatures des pièces comptables, dépenses et recettes)
- Personnel : ouvriers communaux
- Gestion point vert

3^{ème} adjointe au Maire – Svenja BENDER

- Finances (signatures des pièces comptables, dépenses et recettes)
- Gestion des espaces verts et fleurissement
- gestion du patrimoine, affaires culturelles, culturelles et tourisme

04-2026/5-5.3 Elections et désignation des délégués

Le Conseil Municipal a élu ses délégués, au scrutin secret :

| | Titulaire (T) | Suppléant (S) |
|---|-----------------|------------------|
| SDEA eau et assainissement et toutes commissions Exprimés : 15 Candidat : Weidmann Michel : 13 voix M. Benoît Boyon : 1 voix Mme Nadia DUDT : 1 voix | WEIDMANN Michel | * |
| SIVU Electrification Exprimés : 15 Candidats : T/SEENE : 13 voix S/WEIDMANN :11 voix T/WEIDMANN : 2 voix S/LANG : 1 voix S/ BOYON : 1 voix S/SEENE : 2 voix | SEENE Lionel | WEIDMANN Michel |
| Syndicat intercommunal du CES Exprimés : 15 Candidates : T/DUDT : 12 voix S/THIEBOLD : 12 voix T/WEIDMANN : 3 voix S/DUDT : 2 voix | DUDT Nadia | THIEBOLD Estelle |
| | | |

| | | |
|--|-----------------|-------------------|
| Communes forestières du Grand Est Exprimés : 15 Candidats : T/WEIDMANN : 14 voix S/BOULANGER Gérard : 15 voix T/BOYON : 1 voix | WEIDMANN Michel | BOULANGER Gérard |
| Syndicat des communes forestières de Sarre-Union et Environs Exprimés : 15 Candidats : T/WEIDMANN : 14 voix S/BOULANGER Gérard : 15 voix T/BOYON : 1 voix | WEIDMANN Michel | BOULANGER Gérard |
| ATIP Exprimés : 15 Candidats : T/BENDER : 13 voix S/LANG : 13 voix T/WEIDMANN : 2 voix S/DUDT : 1 voix | BENDER Svenja | LANG Anthony |
| Correspondants office de tourisme Exprimés : 15 Candidates : T/BENDER : 12 voix S/MAIGROT : 11 voix T/WEIDMANN : 2 voix T/BOYON : 1 voix S/DUDT : 1 voix S/WALTER : 1 voix S/WEIDMANN : 1 voix | BENDER Svenja | MAIGROT Stéphanie |
| Représentant du bassin touristique de la Sarre Association terres d'Oh Exprimés : 15 Candidates : T/BENDER : 12 voix S/MAIGROT : 11 voix T/WEIDMANN : 2 voix T/BOYON : 1 voix S/DUDT : 1 voix S/WALTER : 1 voix S/WEIDMANN : 1 voix | BENDER Svenja | MAIGROT Stéphanie |

05-2026/5-5.3 Centre communal d'action social - CCAS

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre de membres composant le conseil d'administration du CCAS à 8, dont 4 membres du Conseil Municipal et 4 membres extérieurs. Le Maire est Président de droit.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Après appel à candidature, Madame THIEBOLD Estelle présente une liste composée de 4 personnes.

Mme THIEBOLD Estelle

Mme DUDT Nadia

Mme MAIGROT Stéphanie

Mme TEILLARD Séverine

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 11

Sièges à pourvoir : 4

Mme THIEBOLD Estelle, Mme DUDT Nadia, Mme MAIGROT Stéphanie et Mme TEILLARD Séverine sont proclamés administratrices au conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

06-2026/5-5.3 Nomination d'un délégué du CNAS (centre national d'action sociale)

Sur proposition du Maire, sont désignés :

- Au collège des élus : M. Michel WEIDMANN
- Au collège des agents : Mme Sonia WEBER

07-2026/5-5.3 Formation des commissions communales

1- Bâtiments communaux, économie d'énergie et patrimoine

DUDT Nadia, SEENE Lionel, BOULANGER Gérard, GRESSEL Véronique, THIEBOLD Estelle,

2-Finances

SEENE Lionel, BENDER Svenja, THIEBOLD Estelle, TEILLARD Séverine

3-Cimetière

BENDER Svenja, KOCH Daniel, MAIGROT Stéphanie, TEILLARD Séverine

4- Affaires culturelles, culturelles et tourisme, relation avec les associations

DUDT Nadia, BENDER Svenja, GRESSEL Véronique, THIEBOLD Estelle, LANG Anthony, MAIGROT Stéphanie, ADOLFF Joël, SENE Nicolas

5- Développement commerce et artisanat

BENDER Svenja, GRESSEL Véronique, ADOLFF Joël

6- Gestion salles communales

GRESSEL Véronique, THIEBOLD Estelle, MAIGROT Stéphanie

7- Voirie et éclairage public

SEENE Lionel, BENDER Svenja, BOULANGER Gérard, MAIGROT Stéphanie, ADOLFF Joël, TEILLARD Séverine

8- Forêt communale, étangs, pêche

SEENE Lionel, BOULANGER Gérard, KOCH Daniel, LANG Anthony, SENE Nicolas

9- Fleurissement et environnement

DUDT Nadia, BENDER Svenja, BOULANGER Gérard, KOCH Daniel, ADOLFF Joël, TEILLARD Séverine, SENE Nicolas

10- Ecoles maternelle, élémentaire et accueil périscolaire

DUDT Nadia, THIEBOLD Estelle, LANG Anthony, ADOLFF Joël

11- port et aire de Camping-car

DUDT Nadia, GRESSEL Véronique, KOCH Daniel, THIEBOLD Estelle,

12- Communication

DUDT Nadia, GRESSEL Véronique, MAIGROT Stéphanie

14- Jeunesse

DUDT Nadia, THIEBOLD Estelle, MAIGROT Stéphanie, BENDER Svenja

Représentants communaux de la Commission Communale Consultative de la Chasse – 4C
BOULANGER Gérard et LANG Anthony

08-2026/2-2.3 Droit de préemption urbain

Le Maire soumet aux conseillers les déclarations d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de préemption urbain pour :

- Les biens situés en section AA parcelles 380 et 381 – rue des pivoinnes/Willermattweg - demande effectuée en date du 19/03/2026 par le Notaire Jérôme IRION de Sarre-Union
- Le bien situé section AC parcelle 28 au 69 rue de Fénétrange – demande effectuée en date du 27/03/2026 par le notaire Jérôme IRION de Sarre-Union.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas user du droit de préemption urbain pour les biens précités.

09- 2026/2-2.3 Compte-rendu des décisions prises en vertu des délégations données au Maire sortant

Décisions prises par Monsieur le Maire sortant, Monsieur Benoît BOYON, dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en date du 24 octobre 2022.

- 2025-DEC-001: non usage du droit de préemption urbain parcelle 361/53 Section AB – 16 B rue des roses,
- 2026-JAN-001: non usage du droit de préemption urbain parcelle 362/53 Section AB – 16 A rue des roses,
- 2026-FEV-001 : non usage du droit de préemption urbain parcelle 41 section AD lieu dit Wolbetzel

10- 2026/2-2.1 Dossier urbanisme Monsieur Weidmann Michel

En l'absence de Monsieur Michel WEIDMANN qui a quitté la salle, Madame Nadia DUDT informe les conseillers présents, que le Conseil Municipal doit prendre une délibération spécifique pour autoriser un membre de l'assemblée pour la signature de toutes les pièces et actes relatifs au dossier concernant le permis de construire N° PC06718326R0001 déposé par Monsieur WEIDMANN Michel dont l'objet est l'aménagement d'un laboratoire de pâtisserie. Le Conseil autorise Mme Nadia DUDT, avec 1 voix contre et 13 voix pour, à signer l'intégralité des documents.

Harskirchen, le 09/04/2026

La secrétaire de séance,



Le Maire,

